

BARCELONE – Réunion du Conseil d’administration du GAC sur la mise en œuvre des recommandations du GAC
Dimanche 21 octobre 2018 – 13h30 à 14h00 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

MANAL ISMAIL: Soyez tous les bienvenus pour la réunion avec le groupe BGRI. C’est une réunion qui va durer 30 minutes.

Nous avons pris déjà un retard de 8 minutes, nous n’avons pas encore commencé notre séance de 30 minutes. Nous vous demandons s’il vous plait de vous installer à vos places le plus tôt possible. Merci.

Nous avons quelques questions à aborder dans notre ordre du jour, et il y a même le nom de ce groupe.

Avant de commencer, je voudrais en premier lieu présenter Maarten Botterman, qui représente le conseil d’administration, et je ne sais pas si vous voulez vous présenter.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci beaucoup Manal. Soyez tous les bienvenus.

Comme d’habitude, c’est la réunion du GAC avec le conseil d’administration où nous essayons d’améliorer le travail en collaboration que nous faisons pour ce qui est de l’interaction et de la communication.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous allons donc parler des objectifs du groupe de travail. Et c’est peut-être le moment de changer le nom de ce groupe. Quelque chose qui reflète un peu mieux ce que nous faisons. Nous allons aussi vous montrer une ligne de temps, un calendrier des réponses, des résultats de cette réunion.

Et sur la situation actuelle, nous avons une présentation. Pourrions-nous projeter cette présentation à l’écran s’il vous plait ?

Voilà.

Alors, c’est les premières paroles que nous prononçons Manal et moi, l’objectif de ce dialogue est justement d’améliorer la compréhension entre le GAC et le conseil d’administration et améliorer la communication entre nous.

Il est évident donc que l’avis du GAC, les intentions du conseil d’administration – pourrions-nous voir la prochaine image s’il vous plait, la numéro 3.

Pendant que nous parlions de ceci, l’idée était justement de changer le nom du groupe, comme le groupe des rapports entre le GAC et le conseil d’administration.

Nous voulons savoir ce que la salle en pense.

MANAL ISMAIL:

Bien nous en avons parlé, il s’agit d’obtenir l’approbation des membres du GAC. Cela s’appelait BGRI parce que c’était le groupe de

travail entre le GAC et le conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations. Il fallait que nous mettions en œuvre les recommandations de l'ATRT 1 et de l'ATRT 2.

Le groupe de travail s'occupe maintenant des rapports entre le conseil d'administration et le GAC. Il ne s'occupe pas seulement de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT 1 ou 2.

Est-ce qu'il y a des objections par rapport à un changement du nom ?

KAVOUSS ARASTEH: Mais cela a déjà été adopté par le GAC ou vous le présentez ?

MANAL ISMAIL: Non, nous proposons cela au GAC.

KAVOUSS ARASTEH: Plutôt que rapport, ne vaut-il pas mieux écrire, l'appeler interaction, parce que nous avons de bons rapports, amicaux, fantastiques, aimables. Mais nous pourrions parler de l'interaction plutôt. C'est de cela qu'il s'agit.

MAARTEN BOTTERMAN: Bon, si nous l'appelons interaction au lieu de rapport, nous pourrions peut-être en anglais conserver le sigle.

OLGA CAVALLI: Pourriez-vous redire le nom proposé ?

MANAL ISMAIL: Le groupe des rapports entre le conseil d’administration et le GAC ou le groupe de travail.

MAARTEN BOTTERMAN: La proposition de Kavouss était : groupe d’interactions entre le conseil d’administration et le GAC.

MANAL ISMAIL: Oui, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, en fait, je ne propose rien de particulier disons. Il y a un sens à tout cela. S’il y a rapport, on n’a pas besoin d’un groupe. Il y a des rapports et des relations. Mais nous parlons d’une interaction.

Avant nous ne parlions que de la mise en œuvre des recommandations de l’ATRT 1 et 2, mais maintenant c’est plus large, ce n’est pas le rapport, c’est l’interaction. Les rapports sont bons, nous n’avons pas besoin d’un groupe de travail pour nos relations, pour nos rapports.

MAARTEN BOTTERMAN: Bon s'il n'y a pas d'objection, je ne sais pas si mes collègues du conseil d'administration ont des objections, mais nous pouvons l'appeler groupe d'interactions entre le conseil d'administration et le GAC.

Il s'agit donc surtout, non pas tellement du contenu, mais de la manière de travailler ensemble. Cela nous donner matière pour continuer à travailler.

MANAL ISMAIL: Ne nous arrêtons pas tellement à propos de cette question du nom.

MAARTEN BOTTERMAN: Ce sera donc le groupe d'interactions entre le GAC et le conseil d'administration.

Le prochain point de notre ordre du jour concerne l'avis pour le communiqué qui sera présenté à la fin de la réunion de Barcelone. Il y a quelques points qui devraient être clarifiés pour nous assurer d'être tous alignés sur une même notion, et répondre rapidement à l'avis de manière prévisible pour qu'il n'y ait pas de problème à cet égard.

Nous savons aussi que nous pouvons vous donner une idée.

CHRISTINE WILLETT: Christine, de l'organisation ICANN.

Comme nous l'avons fait lors des dernières réunions, nous avons présenté une ligne de temps pour que le GAC considère cela dans son communiqué.

Je vais présenter ce qui concerne le conseil d'administration et le GAC et les représentants des deux organes parlent de l'avis. L'idée c'est de faire cela à la fin du mois de novembre, de faire cette téléconférence fin novembre pour tenir compte et considérer l'avis, voir les questions qu'il faut discuter, et afin de prendre des mesures. Et, en janvier 2019, pouvoir adopter ce tableau de bord et nous préparer pour la 64^{ième} réunion de l'ICANN, ou pour l'ICANN 64.

MAARTEN BOTTERMAN: Je ne sais pas Manal si vous êtes d'accord au sein du GAC. Est-ce que vous aviez pensé vous en occuper ?

MANAL ISMAIL: Oui, je dirais oui. Mais je voudrais savoir s'il y a des réactions de la salle.

IRAN: Pour moi c'est bien, mais il faut modifier un tout petit peu cette approche. Parce que lors de la réunion, vous allez entendre parler pour comprendre le sens de l'avis ou vous allez avoir quelques questions préliminaires liées à la manière dont vous approchez la question, et la manière dont vous voulez le présenter devant le GAC.

Les processus sont différents. Si c'est la deuxième, les membres qui participent dans ce groupe, nous allons essayer de comprendre vos questions, et nous allons y répondre dans le contexte de l'avis. Nous ne pouvons pas le faire de manière personnelle et individuelle.

Mais je suggère que si vous, chers collègues, chers membres du conseil d'administration, avant de venir à la réunion, vous lisez l'avis du GAC et vous identifiez toute question potentielle, toute demande de précision par rapport au texte du communiqué. Nous pouvons ensuite poursuivre la conférence avec les différentes questions.

MAARTEN BOTTERMAN: Bon, nous avons préparé des questions, mais je ne sais pas si nous les avons envoyées.

CHRISTINE WILLETT: Oui, nous avons déjà préparé le questionnaire par rapport à l'avis, et nous pouvons le présenter au GAC pour que les membres du GAC participant à la téléconférence en disposent à l'avance.

MAARTEN BOTTERMAN: Nous l'avons déjà fait.

NON IDENTIFIE: Oui.

MAARTEN BOTTERMAN: Nous avons fait cela, c’était un peu avant l’appel général. Mais l’idée est que les questions soient claires. Nous allons donc continuer à mettre en œuvre ce type de pratiques.

Une fois que nous aurons dit cela, pour des raisons d’information, cette pratique nous a permis d’avoir une bonne compréhension.

Bien sûr, on a toujours l’occasion et la possibilité d’améliorer ce que l’on a fait. Je pense que l’un des exemples est la séance qui va se tenir après celle-ci, cette séance en personnes, pour pouvoir avancer encore davantage.

Le prochain point de l’ordre du jour concerne la révision des éléments à réviser dans l’avis du GAC. Comme nous l’avons dit tout à l’heure, sur les principes de l’avis du GAC.

MANAL ISMAIL: Je voudrais résumer très rapidement pour les collègues qui n’ont pas participé à la dernière réunion.

Il y a eu une demande du GAC sur la manière d’avoir un archivage, un espace d’archivage là où nous avons les avis. Ce sont les principes du GAC sur certaines questions, comme par exemple la délégation et la re-délégation des ccTLD, le WHOIS etc. Il s’agit d’avis permanents du GAC.

Et l’idée était d’en créer un système.

CHRISTINE WILLETT: Voilà, nous parlons donc des archives historiques des avis du GAC. Moi aussi j'ai un lien qui va directement, qui renvoie directement à cet avis historique.

Voilà des informations mises à jour que nous avons présentées lors des trois dernières réunions.

Lors de la réunion d'Abu Dhabi, le conseil d'administration a partagé l'état de l'avis préalable du GAC et a demandé au GAC de revoir cet état, surtout lorsque les membres du GAC ne sont pas d'accord sur cet état qui a été inscrit dans les documents. C'était à l'ICANN 60.

L'idée de réunion des directives, c'est d'avancer pour mettre en œuvre ces questions, tel que cela a été présenté lors de l'ICANN 60.

Lorsque nous parlerons de la réunion de haut niveau, il y a 180 éléments des avis du GAC émis depuis ICANN 46. 175 ont fait l'objet d'une analyse du conseil d'administration, et lors du dernier communiqué, il y a eu 16 éléments en particulier dont le traitement a été reporté par le conseil d'administration. Il y en a eu 6 qui ont été reportés après Puerto Rico, et il y a eu 2 éléments de Panama qui se rapportent aux codes de pays à deux caractères qui requièrent encore un débat entre le conseil d'administration et le GAC.

Le GAC a considéré aussi d'autres thèmes liés au RGPD et à la protection des ONG et du WHOIS.

Voilà donc où nous en sommes, ce sont les 6 points qui ont été adoptés.

Ici, nous pouvons voir les différentes phases, celles dont nous nous sommes servis non seulement pour l'avis du GAC, mais aussi pour tous les avis des comités consultatifs.

Vous pouvez voir comment ces 185 éléments sont alignés sur cette catégorie. Les premiers, à l'étape 1, concernent l'intention, les 16 qui avaient été considérés par le conseil d'administration mais qui attendent encore davantage de commentaires de la communauté. Ça c'est l'étape 3. Il y a 10 avis qui sont à l'étape de mise en œuvre par l'ICANN, et les 141 restants qui sont déjà clos.

La prochaine image ? Non pardon Manal.

MANAL ISMAIL:

Avant d'avancer, l'avis du GAC, lorsque l'on a marqué cela comme si c'était clos, cela a été clôturé après la mise en œuvre, ou après l'acceptation ou à quel moment ?

CHRISTINE WILLETT:

Cela se fait juste après une mise en œuvre complète de l'avis, et à ce moment-là on passe à l'étape 5, c'est clos.

Si cela est encore à la mise en œuvre, c'est l'étape 4.

MANAL ISMAIL:

Je pose cette question spécifique parce que cela avait été soulevé lors de notre discussion sur les codes à deux caractères.

Et, je réfléchis à voix haute, hein, parce que nous estimons que nous avons peut-être besoin d'une autre étape pour que le GAC reconnaisse la mise en œuvre avant que cet avis soit considéré comme clos.

Je regarde mes collègues pour voir si quelqu'un voudrait faire des commentaires... Oui Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH:

Oui Manal, je suis tout à fait d'accord avec vous, merci.

Ce n'est pas une décision prise par une seule partie, pour savoir si l'avis a été mis en œuvre ou pas. L'autre partie, qui est à l'origine, ou à la source de cet avis doit reconnaître ou confirmer que cela peut être considéré comme clos.

Je pense donc qu'il y a un certain temps pendant lequel le conseil d'administration estime que cet avis a été mis en œuvre et c'est clos, mais nous, nous devrions avoir l'occasion que cela se fasse dans une réunion en ligne, enfin avec le conseil d'administration.

Mais au point de vu des accords et au point de vu légal, il faut que les deux parties disent oui.

Et puisque j'ai la parole, on a mentionné le nombre des avis du GAC, je le vois, et je crois qu'il y a de nombreux avis du GAC qui se rapportent à un thème spécifique. Donc il faut non seulement voir les chiffres, mais il faudrait aussi ajouter une autre colonne concernant les thèmes.

Les OIG, combien de fois avons-nous présenté des avis par rapport aux OIG ?

Alors c'est un sujet qui est important, ce n'est pas seulement le chiffre, le nombre de fois qui donne une importance. Parce que cela permet aux pays de savoir pendant combien de temps le conseil d'administration a analysé l'avis qui a été présenté.

Il y a des questions qui ont été abordées à l'ICANN 43, et nous en sommes à l'ICANN 63, il y a 20 séances que nous continuons à analyser tout ceci.

Il faut donc avoir une autre colonne qui indique de quel thème il s'agit, les OIG, les deux caractères, le WHOIS, etc. Pour que nous puissions comprendre de notre point de vue les interactions dans ces relations.

MAARTEN BOTTERMAN:

Merci Kavouss. Ceci a été développé à la demande du GAC pour pouvoir suivre les chiffres, pour que nous ne perdions rien en cours de route.

Christine vous montrera aussi quels sont les projets qui en sont à l'étape 5 et ceux qui n'y sont pas.

Nous avons parlé un tout petit peu de cette dernière phase, et vous pouvez voir, je crois, dans la salle, que nous ne voulons pas voir tout ce qui est déjà fait. Mais s'il y a quelque chose dans ces 149 avis qui ne devrait pas être considéré comme clos, il faut que vous nous le disiez, que vous nous mettiez en alerte.

Nous voulons donc être transparents. Nous ne voulons pas revenir sur la question. Mais si vous avez une nouvelle demande à propos d'un rapport où l'on marquerait les thèmes, nous pourrions voir ce que nous pourrions pour ce qui est des thèmes principaux.

Mais ceci bien sûr doit être géré par le GAC.

MANAL ISMAIL:

Merci Maarten.

Si vous le permettez, nous ne vous signalons pas cela parce que nous ne sommes pas satisfaits de la manière dont nous avons travaillé, mais en fait, ceci a été déclenché à cause de la question des deux caractères. Nous ne voulons pas voir se répéter une question, une situation dans laquelle tout le monde estime que l'avis a été mis en œuvre et clos et que le GAC ne soit pas satisfait avec ce qui a été fait.

Chris ?

CHRIS DISSPAIN:

Bon, là le danger, le risque est le suivant. Il n'y a pas de processus en ce moment au moyen duquel le GAC approuve ou pas la mise en œuvre ou dise que son avis a été mis en œuvre.

Le processus dont nous nous servons est le suivant. Nous mettons en œuvre et nous acceptons l'avis, et nous disons que nous avons fait cela.

Si vous n'approuvez pas ce que nous avons fait, ou vous pensez que nous ne l'avons pas fait, le processus doit avoir un avis supplémentaire.

En ce qui concerne les codes à deux caractères, vous nous avez présenté votre avis, mais ce n'est pas quelque chose de supplémentaire, ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Moi, je reconnais le problème, je comprends, mais il faut faire très attention pour ne pas commencer à demander l'approbation des deux parties, parce que là le GAC serait sur le territoire du conseil d'administration, la manière dont le conseil met en œuvre cela.

Nous avons un processus qui nous permet d'avoir un avis ultérieur et nous dire que vous estimez que nous n'avons pas fait ce que nous disons que nous avons fait.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Chris. Je comprends ce que vous avez dit.

Il faudrait peut-être considérer la proposition de Maarten, à savoir réviser les points qui ont été clos, et de nous assurer que nous sommes tous satisfaits.

Si l'on a indiqué que quelque chose est clos et nous estimons que ce n'est pas le cas, il faut le dire au conseil d'administration.

KAVOUSS ARASTEH: Excusez-moi de reprendre la parole. Le conseil d’administration a accepté cet avis, mais il ne l’a peut-être pas encore mis en œuvre. Donc la clôture se ferait au moment où ils auront accepté l’avis ou lorsqu’ils auront mis en œuvre l’avis ?

Il faut différencier ces deux situations. Merci beaucoup vous avez accepté, mais cet avis ne serait peut-être pas mis en œuvre pendant une longue période.

Lorsque nous estimons que ces éléments sont clos, on fait cela parce que l’avis a été accepté ou parce qu’on a mis en œuvre cela ?

Moi, j’estime que cela devrait se faire lorsque l’avis a été mis en œuvre.

Merci.

MANAL ISMAIL: La clôture se fait avec l’acceptation ou la mise en œuvre, mais le problème est de savoir si le GAC n’est pas satisfait par rapport à la mise en œuvre.

Donc s’il y a un problème, nous pouvons présenter un nouvel avis. Évidemment ce qui est cohérent.

Nous comprenons votre commentaire. La clôture de ces éléments se fait une fois qu’ils sont mis en œuvre.

KAVOUS ARASTEH: Alors, je suis perdu Manal. Vous avez dit que le conseil d'administration a mis en œuvre quelque chose, et si le GAC n'est pas d'accords sur la manière dont cette mise en œuvre a été effectuée, que faisons-nous ?

MANAL ISMAIL: Non, non, oubliez ce que j'ai dit. Vous voulez que la clôture des éléments de l'avis se fasse une fois qu'ils seront mis en œuvre. Je confirme cela. La clôture se fait une fois que l'on a mis en oeuvre l'avis.

Merci Kavouss. Pouvons-nous avancer ?

CHRISTINE WILLETT: Diapo suivante s'il vous plait.

J'ai deux petites choses à dire pour voir les éléments qui sont là. Là, on voit que les membres du GAC qui sont, bien évidemment, invités à revoir ce document, après cette réunion, et bien voici les 6 éléments qui ont été différents depuis le communiqué de San Juan et de Panama.

Diapo suivante s'il vous plait ?

Cette diapo parle des 16 éléments qui ont été identifiés comme étape 3, où il y a encore des actions en attente de la part de la communauté. On a trois catégories, les OIG, la Croix Rouge et le Croissant Rouge, et le .RAM.

Alors ceci a trait aux chaînes de caractères qui sont encore sans définition de la part du conseil d'administration.

Voilà les éléments de l'étape 4 de mise en œuvre. L'organisation ICANN travaille activement pour mettre en place ces différents avis individuels du GAC.

Et cette diapo montre ce dont je vous parlais tout à l'heure, où l'on a parlé des principes de l'avis du GAC.

MAARTEN BOTTERMAN:

Ceux qui ne sont pas dans la catégorie 5, c'est-à-dire tout à fait mis en œuvre par l'ICANN en tant qu'organisation et qui n'exigent aucune action sont bien évidents. Et lorsque vous les voyez de cette manière, vous pouvez d'un seul coup avoir une idée claire de la situation où se trouve chacun de ces éléments.

Nous espérons bien que ce résumé sera utile. Et s'il y a quelque chose qui manque, vous n'avez qu'à le dire.

Le suivant a trait aux principes de l'avis du GAC. Et l'avis est devenu un principe d'opération du GAC. Dans d'autres occasions, on a parlé de la manière de mieux refléter cette situation dans les archives, dans le site web.

Christine pourriez vous expliquer la proposition s'il vous plait ?

CHRISTINE WILLETT: L'organisation ICANN a publié les principes de l'avis du GAC, avec des principes liés aux services de WHOIS, de gTLD et d'autres ayant trait aux nouveaux gTLD. Ils ont été publiés séparément. Vous avez là les liens correspondants.

MANAL ISMAIL: Merci Christine. S'il n'y a pas d'autres questions à débattre, il y en a encore un qui a trait aux séminaires en ligne.

MAARTEN BOTTERMAN: Je crois que si tout cela est clair et qu'il n'y a plus de questions sur le processus, nous pouvons passer à la deuxième séance, à savoir les codes à deux caractères.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, Maarten. Avant, j'ai une petite question. Une question simple parce que je suis une personne simple.

Immédiatement après l'avis du GAC, nos chers amis de la GNSO se préparent, élaborent 5 pages de commentaires. Nous leur demandons de considérer cela très soigneusement et de ne pas prendre des décisions unilatérales.

Tout le monde a sa propre opinion, et malheureusement, nous, au sein du GAC, on n'a pas ce mécanisme pour travailler de manière si immédiate, si efficace, et d'avoir ce type d'accords. Nos temps sont différents.

Mais la GNSO, par exemple, peut le faire. Il y a beaucoup de monde, il y a les unités constitutives, les parties intéressées, des gens qui rédigent des accords, des avocats, etc.

Alors tenez compte de ce que je viens de mentionner. Si vous le recevez, c'est très bien, mais agir sur ce que vous recevez c'est différent. Alors considérez tout ce que vous recevez très soigneusement, et si vous devez prendre une décision, consultez-nous.

Sinon, je vous demande de ne pas prendre de décision sur ce que vous recevez.

MANAL ISMAIL:

C'est justement au sein du groupe BGRI que l'on doit aborder cette question.

Pouvons-nous faire un commentaire final de clôture Maarten ? Ou on passe à la séance suivante ?

MAARTEN BOTTERMAN:

Je veux tout simplement vous remercier. Et l'idée du BGRI c'est d'améliorer le processus de dialogue entre le conseil d'administration et le GAC, et nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Même dans des instances comme les séminaires en ligne où nous informons les nouveaux venus, ce que le BGRI fait, parce qu'il y a

beaucoup de rotation au GAC, et alors tout fonctionne mieux quand les gens sont informés.

Je crois que nous pouvons clôturer cette séance. Ou peut-être le groupe d'interactions entre le GAC et le conseil d'administration.

MANAL ISMAIL:

Merci Maarten, merci Christine, et merci David.

Nous avons une diapo pour l'introduction de ce dialogue informel entre le GAC et le conseil. Pouvez-vous l'afficher s'il vous plait ?

Entre temps, je...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]